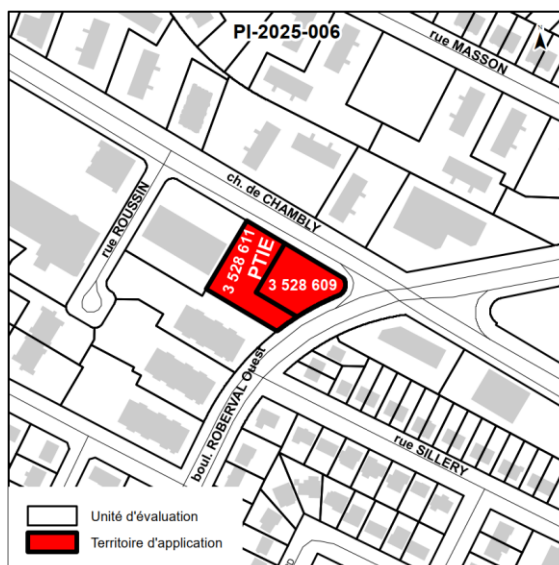


Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution autorisant le projet immobilier décrit ci-après :

- *Projet immobilier PI-2025-006 visant la construction d'une habitation multifamiliale, de structure isolée, comportant 6 étages, aux 3130 à 3140, chemin de Chambly (futur lot 6 702 274)*



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet immobilier aura lieu le 2 décembre 2025, à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet immobilier et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet immobilier peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [Règlements | Ville de Longueuil](#) ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 21 novembre 2025.

Carole Leroux, assistante-greffière